

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

49447

Déclaration de Maladie : N° P19- 0005294

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **8300**

Société : **RAM - 208FT**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **WATHI Hassan** Date de naissance : **23-11-1967**

Adresse : **136, bd oued Sebou - soufia case**

Tél. : **06 02 765 204** Total des frais engagés : **552,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ETTABOUTI Noureddine
Pédiatre Pneumo Allergologue
N°5, Rue 91, G 8 Bd Oued Beht, Oulfa
Tél: 05 22 89 22 89 - Casablanca
INPL: 091062463

Date de consultation : **19/11/2020**

Nom et prénom du malade : **WATHI Hassan** Age : **53**

Lien de parenté : **Lui-même**

Cojoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : **05/11/2020** Le : **01/11/2020**

Signature de l'adhérent(e) : **WATHI Hassan**

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/2023		200		 DR. ETTOUBOUTI Nouridine Pédiatre Pneumo Allergologue N°2, Rue 91, G 8 Bld Oum El Bouaghi, Oujda Tél : 05 22 69 77 89 - Casablanca INPE : 091062463

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	19/12 2020	352,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RETOUR DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A circular diagram showing a sequence of numbered circles (1 through 8) arranged in a circle around a central circle labeled 'H'. The numbers are distributed as follows: top row (clockwise from 12 o'clock) has 1, 2, 1; middle row has 3, 2, 3, 4; bottom row has 5, 4, 5; inner row has 6, 7, 6; outer row has 8, 8, 8; innermost row has 7, 7, 7; and the innermost point has 6, 6, 6. A horizontal arrow labeled 'D' points to the left, and a vertical arrow points downwards.

[Création, remont, adjonction]
fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Noureddine ETTABOUTI
PEDIATRE**

Spécialiste des Maladies des Enfants
Nouveaux-Nés, Nourrissons & Adolescents
Spécialiste en Pneumo Allergologie
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille - FRANCE
Oulfa - N°5, Rue 91, Groupe B
(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél. : 05 22 89.22.89

الدكتور نور الدين التبوتي

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضع والراهقة
اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية
خريج كلية الطب بمارسيليا (فرنسا)

الألفة - رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

دار البيضاء - الهاتف : 05 22.89.22.89

Casablanca, le :

19.11.2020

دار البيضاء، في :

120,80

22,70

140,00

600,00

352,50

Dr. ETTABOUTI Noureddine
Pédiatre-Pneumo Allergologue
N°5, Rue 91, G.Ba Oued Baht , Oulfa
Tél.: 05 22 89 22 89 - Casablanca
INPE : 091062463

WATAN M-Youssef

8 heures. Sans dépasser 3 sachets par jour.

Mode d'emploi :

Diluer le contenu d'un sachet dans un verre d'
heure immédiate



Laboratoires de Applications
Farmacodinamicas, S.A.
Fabriqué sous licence par les Laboratoires PHARMA 5
Yasmine LAHLOU FILALI - Pharmacien Responsable



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Al m'baab Casablanca
Enterogermina suspenso 10 ml
P.P.V : 60,00 DH
G 118001 C81851

ProRhinel

3"401043"660348"

107

PPC : 120,80 DH